UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE – MASTER 2 GRH – 2018/2019

ACTUALITÉS –
synthèse réalisée par Alexandra TUREK à partir du quotidien LIAISONS SOCIALES

Du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2019

CHÔMAGE	
LS du 20/06 page 1	**Édouard Philippe et Muriel Pénicaud dévoilent la réforme de l'assurance chômage** Afin de limiter le recours aux contrats courts, le bonus-malus sur les cotisations patronales d'assurance chômage verra bien le jour. Sept secteurs, dont l'industrie agroalimentaire, seront concernés, a détaillé le gouvernement le 18 juin 2019 lors de la présentation de la réforme sur l'assurance chômage. Un décret devrait être publié avant la fin de l'été pour mettre en œuvre cette réforme qui **durcit les conditions d'entrée dans le régime**, mais prévoit également une **dégressivité des allocations chômage pour les plus hauts revenus**.

CONDITIONS DE TRAVAIL (DUREE, RUPTURE, CDD…)	
LS 17/06 page 1	**L'avenir du barème entre les mains des juges ?** La question de la conventionalité n'étant pas réglée, les prud'hommes étant divisés, les Cours d'Appel ne s'étant pas prononcées, **la Cour de cassation va devoir statuer sur le fond**. L'issue de ce débat est attendu avant la fin de l'année. L'inconventionnalité du barème d'indemnisation permettrait au juge de retrouver son pouvoir d'appréciation des préjudices, dans le cas contraire on peut penser que des stratégies d'évitement seront mises en place (demande en nullité etc.).
LS 18/06 page 1 à 3	**Les mesures sur l'intéressement de la loi Pacte** ***Rapport « Partager plus pour se développer mieux » de Thibaut Lanxade et François Perret*** La loi Pacte apporte de nombreuses mesures destinées à **favoriser le développement de l'épargne salariale et à la rendre plus attractif** (reversement du reliquat, augmentation du plafond de la prime etc.). Le rapport Lanxade-Perret veut **simplifier et rendre les dispositifs d'intéressement plus accessibles** à travers plusieurs propositions : calculer la participation sur la base d'un simple pourcentage, permettre de négocier la formule de calcul, multiplier les accords de branche auxquels les petites entreprises peuvent adhérer etc.
LS 18/06 page 1	**L'employeur ne peut conditionner le paiement d'une indemnité prévue par engagement unilatéral ou accord atypique à la conclusion d'une transaction** ***Cass. Soc. 5 juin 2019 n°17-28.377 FS-PB*** La **mise en œuvre d'un accord atypique ou d'engagement unilatéral** de l'employeur **ne peut être subornée à la conclusion de contrats individuels de transaction**. En l'espèce, à l'occasion d'une procédure de licenciement économique collectif, l'employeur avait pris l'engagement, devant les IRP, de verser une indemnité aux salariés en contrepartie d'une transaction par laquelle les salariés renoncent à toute réclamation.
LS 18/06 page 2	**Licenciement consécutif au refus d'une modification de la rémunération contractuelle : l'employeur doit disposer d'un motif économique valable** ***Cass. Soc. 28 mai 2019 n°17-17.929 FS-PB*** Le motif de la modification du contrat refusée par les salariés, l'employeur aurait dû justifier d'un motif économique pour rompre le contrat. Dès lors qu'il n'était pas allégué que la réorganisation résultait de difficultés économiques ou de mutation technologiques ou qu'elle fut indispensable à la sauvegarde de la compétitivité, le licenciement était donc sans cause réelle et sérieuse.
LS 20/06 page 3	**Prise en compte de l'assiduité dans l'ordre des licenciements** ***CE 22 mai 2019, n°413342*** En matière d'homologation d'un PSE, le Conseil d'Etat a admis pour la première fois qu'en absence d'évaluation des salariés, l'employeur pouvait se référer à « *un indicateur tiré du montant des primes d'assiduité versées, corrigé des variations liées aux motifs légaux d'absence* » comme critère d'appréciation des qualités professionnelles des salariés.
LS 21/06 pages 1 et 2	**L'accord de PSE n'est pas tenu de fixer des modalités particulières de consultation des IRP** ***Conseil d'État, Chambres réunies, Décision n° 420084 du 12 juin 2019*** Une décision du Conseil d'État, rendue le 12 juin 2019, conclut à **l'absence d'obligation de fixer des modalités particulières d'information-consultation des représentants du personnel dans le cadre d'un accord collectif portant sur le plan de sauvegarde de l'emploi** (PSE). L'arrêt apporte également des précisions sur la contestation de la qualité des signataires de l'accord.

ECONOMIE	
LS 18/06 pages 4-5	**Les prix à la consommation augmentent légèrement en mai 2019** ***INSEE, informations rapides n°2019-52, 14 juin 2019*** Les prix à la consommation de l'ensemble des ménages français ont augmenté en mai 2019 (+0,1%), après + 0,3% le mois passé. Ce ralentissement s'explique principalement par le repli des prix des services (-0,2%), les prix des transports et ceux des services de santé reculent aussi contrairement à l'alimentation.
LS 21/06 Page 3-4	**Le projet de loi mobilités est adopté en première lecture à l'Assemblée nationale** ***Projet de loi d'orientation des mobilités adopté en première lecture à l'Assemblé nationale, 18 juin 2019*** Le projet de loi d'orientation des mobilités adopté par les députés le 18 juin en première lecture précise que la mobilité et la prise en charge des frais de transport feraient partie de la négociation annuelle sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail (mise en place d'un titre-mobilité, d'une charte de responsabilité sociale pour les plateformes numériques). Le texte doit maintenant être examiné en commission mixte.

FORMATION	
LS du 18/06 pages 2-3	**Mise au point sur les modes de financement des centres de formation d'apprentis** ***Ministère du travail ; Les modes de financement des CFA, 14 juin 2019*** Un document du ministère du Travail rendu public le 14 juin revient sur les modes de financement des centres de formation d'apprentis après la dernière réforme de l'alternance. **La prise en charge des contrats d'apprentissage conclus avant 2020 sera maintenue** sauf s'ils ont été signés en 2019 avec un CFA « hors convention régionale ». Pour ces contrats, comme pour ceux conclus après le 1er janvier 2020, les OPCO appliqueront les niveaux de prise en charge définis par les branches ou par décret. Le document précise encore notamment les modalités de couvertures des frais annexes et leurs futurs montants.

RELATIONS SOCIALES (DROIT SYNDICAL ; IRP ; CONVENTIONS ET ACCORDS)	
LS 17/06 Page 5	**La poste consolide ses engagements en matière de handicap** ***Accord du 10 mai 2019 en faveur de l'emploi des personnes handicapées à La Poste 2019-2022*** L'accord d'une durée 4 ans prévoit notamment de recruter 650 personnes handicapées, dont 260 en CDI. L'accord concerne également le maintien dans l'emploi, l'aménagement des fins de carrières et des actions de communication et sensibilisation.
LS 18/06 pages 1 et 2	**Représentant syndical au CE/CSE : le mandat subsiste en cas d'élections complémentaires** ***Cass. soc., 13 juin 2019, nº 18-14.981 F-PB*** La représentativité des organisations syndicales étant établie pour toute la durée du cycle électoral, il en résulte, selon un arrêt rendu le 13 juin 2019 par la Cour de cassation, que le **mandat de représentant syndical au comité d'entreprise ne prend pas fin lors d'élections complémentaires** organisées au cours de ce cycle. Les élections complémentaires, tendent à accroître le nombre de représentants élus siégeant au comité afin de notamment faire face à une hausse de l'effectif de l'entreprise.

PROTECTION SOCIALE	
LS du 17/06	**Un décret parachève l'amélioration du congé maternité des indépendantes** ***D. nº 2019-529 du 27 mai 2019*** Les indemnités journalières maternité peuvent désormais être versées aux indépendantes pendant **112 jours contre 74 jours antérieurement.** Un décret du 27 mai 2019 procède en effet à la mise en œuvre de la mesure annoncée par le gouvernement dans le cadre de la loi de financement de sécurité sociale pour 2019 qui a prévu l'alignement de la durée d'indemnisation du congé maternité des indépendantes avec celui des salariées. Ce décret procède également à plusieurs autres mesures d'harmonisations et simplifie les modalités de calcul des indemnités journalières maladie et maternité.
LS du 18/06 pages 3 et 4	**Le déficit de la sécurité sociale tendrait à se creuser en 2019** ***Les comptes de la Sécurité sociale, résultats 2018 et prévisions 2019, 11 juin 2019*** Malgré une réduction du déficit du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) en 2018, la tendance pour 2019 s'inverserait. Leur solde devrait finalement s'aggraver de 1,8 milliard cette année, au lieu de se redresser de 1,3 milliard. C'est ce qu'estime la Commission des comptes de la sécurité sociale dans son rapport annuel rendu public le 11 juin 2019.

SANTE	
LS 20/06 Page 1	**Que faire en période de canicule ?** La canicule concerne tous les employeurs qui sont tenus de protéger la santé et la sécurité de leurs salariés dans le cadre de leur obligation de sécurité de résultat. Avant la canicule, l'employeur a une obligation de prévention avec une anticipation des risques liés aux fortes chaleurs (évaluation dans le DUER, ventilation des locaux, adaptation de l'organisation de travail etc.). Pendant la canicule, les entreprises sont soumises à des obligations règlementaires (ex tenir à disposition de l'eau fraiche et potable). Une canicule, sous réserve d'être exceptionnelle, semble pouvoir permettre le recours à l'activité partielle